VILLE DE
PORT-VENDRES
Portus Veneris

Mise en concurrence pour l'occupation du domaine public route de la Jetée à Port-Vendres

Date limite de réception des dossiers de candidature :

vendredi 29 mars à 17h00

PRÉAMBULE

Un programme de valorisation écotouristique et culturelle du Cap Béar a été engagé par la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris. Ce site qui attire tous les ans de nombreux touristes et randonneurs sera requalifié (renaturation et développement de l'offre en tourisme culturel, scientifique et environnemental), et le phare sera rénové dans l'optique de sa prochaine ouverture au public. Dans le même temps, les cheminements pour l'accès au site seront canalisés pour éviter une fréquentation anarchique et ainsi permettre une reconstitution du biotope naturel.

De plus, dans le cadre de l'ouverture des plages de l'Asplugas et de l'anse Christine, la Commune a pour projet ambitieux le traitement de l'arrière plage et la renaturation du site de la route de la Jetée.

Le piéton sera prioritaire et l'automobile reportée en amont. L'accès sera fermé à l'entrée des tunnels et l'actuelle aire de camping-cars se trouvant en amont sera transformée en parc de stationnement paysager.

Dans le même esprit, le Commune étant engagée dans une démarche de développement durable, souhaite que sur ces espaces soit installée une zone dédiée à la location de trottinettes et de vélos électriques.

La présente mise en concurrence a pour objet de définir les modalités de cette occupation du domaine public d'un point de vue administratif, financier et technique.

Le présent avis d'appel public à concurrence est déposé par la **Commune de Port-vendres**
8 rue jules pams, 66660 Port-Vendres

Le mode de passation passera par une **convention d'occupation privative du domaine public** avec mise en concurrence préalable.

Objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence concerne l'autorisation d'occuper le domaine public avec droits exclusifs, pour l'exploitation d'une partie de l'aire de camping-car située route de la Jetée, pour une surface de 100 m².
L'exploitation devra concerner l'activité suivante : location de trottinettes électriques

Le candidat assurera l'aménagement, la mise aux normes réglementaire pour l'exercice de son activité, les travaux de raccordement aux différents réseaux. Il garantira la sécurité, l'entretien et le bon fonctionnement de son activité.

Redevance annuelle

L'occupation du domaine public s'effectuera contre paiement d'une redevance fixe.
La Commune souhaite percevoir au **minimum 100,00 € de redevance mensuelle**.
Le candidat devra faire une contre-proposition qui sera prise en compte dans l'analyse de l'offre.

Durée de la convention

La convention entrera en vigueur à sa date de notification pour une durée allant de 3 ans renouvelables une fois.

Procédure

Le dossier de consultation est disponible sur le site de la ville https://www.port-vendres.com/ rubrique Marché public ou peut être retiré au service urbanisme au troisième étage de l'Hôtel de ville, 8 rue Jules Pams à Port-Vendres (66660) / tel : 04 68 82 60 91 / 04 68 82 01 03

Il se compose :
- du présent avis d'appel public à la concurrence valant règlement de la consultation,
- d'un projet de convention valant cahier des charges,
- d'un plan de situation.

Pièces relatives à l'offre

Chaque candidat aura à produire un mémoire technique comprenant :

- **Une note** sur la pertinence du projet faisant apparaître la qualité de l'activité proposée et l'esthétique des aménagements intérieurs et extérieurs. Le candidat fournira des photos des mobiliers ou éléments installés en extérieur afin que puisse être apprécié l'esthétique, l'harmonie et l'impact des aménagements.

- **Un dossier** portant sur la description précise de l'activité, les moyens humains mis en œuvre pour assurer l'exploitation de l'activité, les travaux de mise aux normes, de raccordement aux réseaux et d'aménagements. Le candidat fournira les plans, schéma d'implantation, photos, notice explicative ainsi que tout autre élément qu'il jugera nécessaire pour une meilleure compréhension de son projet.

Le mémoire technique est indispensable et nécessaire pour l'analyse des offres.

Candidatures

Les candidats transmettront leur offre par voie dématérialisée sur la boite de messagerie : dg@port-vendres.com avant le 29 mars 2024 à 17h00.

Les documents devront être envoyés au format PDF et les fichiers devront avoir un poids inférieur à 5 Mégaoctets.
Tout envoie d'une capacité égale ou supérieure devra se faire par wetransfer.

Critères d'attribution

Le jugement des offres se fera en fonction des critères suivants :

- **Montant de la redevance (noté 40)**
  Le montant de la redevance annuelle proposée par le candidat sera évalué de la manière suivante :
  $$\frac{\text{Coefficient de pondération (20) x redevance du candidat jugé}}{\text{Redevance la plus intéressante}}$$
  La note maximale sera notée 20.

- **La pertinence du projet (noté 40)**
  Deux critères seront pris en compte :
  - la qualité de l'activité (20),
  - l'esthétique des aménagements et la mise en valeur de l'activité et des espaces (20)

- **Travaux d'aménagement (noté 20)**

Le candidat devra effectuer tous les travaux de raccordement nécessaires à l'activité exploitée ainsi que les travaux d'aménagement.

Informations complémentaires

Toute demande concernant la présente mise en concurrence peut être adressée soit par courrier postal à : Mairie de Port-vendres -Direction générale des services- 8 rue jules Pams – 66660 PORT-VENDRES ; ou par courriel à l'adresse : dg@port-vendres.com 5 jours ouvrables maximum avant la date limite de remise des dossiers de candidature.
La réponse sera transmise dans les 3 jours ouvrables à l'ensemble des personnes ayant retiré un dossier de candidature et ayant transmis une adresse valide.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours, à compter de la date limite de remise des dossiers de candidature.

Publication le 14 mars 2024

Port-Vendres, le 13 mars 2024
le Maire,
Grégory MARTY.

MAIRIE DE PORT-VENDRES (Pyr.-Or.)